

COMMUNICATION : Agones

Finances Communales 2024



Le Budget Primitif

Le Budget Primitif reprend l'ensemble des autorisations budgétaires prévisionnelles permettant la perception des recettes et l'engagement des dépenses communales. Son vote et adoption à la majorité a eu lieu lors du conseil municipal du 11 avril 2024. Ce Budget s'inscrit dans la continuité des engagements pris pour le mandat que vous nous avez confié.

Les orientations du BP 2024

- ▶ Poursuite des investissements prioritaires
- ▶ Maîtrise de nos dépenses courantes en fonctionnement
- ▶ Aucune hausse de la fiscalité opérée en 2024

Le budget se compose d'une section de fonctionnement qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours et d'une section d'investissement qui est liée aux projets d'investissement de la commune.

Budget Primitif 2024

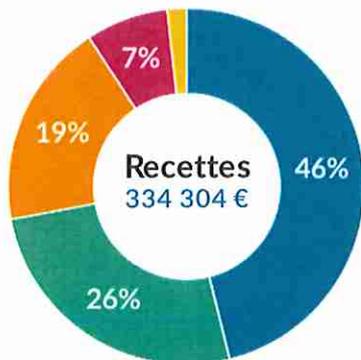
Fonctionnement

334 304 €

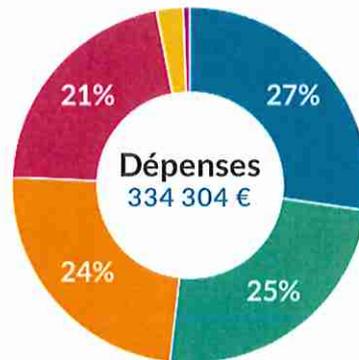
Investissement

195 189 €

Fonctionnement

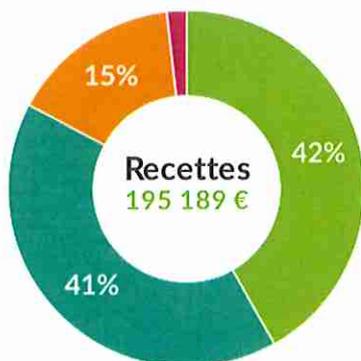


- Excédent antérieur : 154 250 €
- Dotations et participations : 86 694 €
- Impôts et taxes : 62 500 €
- Autres recettes : 25 000 €
- Produits des services : 5 860 €

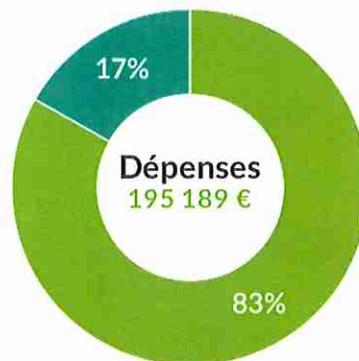


- Charges de personnel : 91 160 €
- Charges gestion courante : 82 038 €
- Virement à section d'invest : 80 000 €
- Charges générales : 71 106 €
- Intérêts d'emprunts : 8 000 €
- Autres dépenses : 2 000 €

Investissement



- Dotations et subventions : 81 656 €
- Virement de section de fonct : 80 000 €
- Emprunt : 30 000 €
- Excédent d'invest reporté : 3 533 €



- Dépenses d'équipement : 162 437 €
- Remboursement du capital : 32 751 €

Les orientations du Budget

- ▶ Poursuite des investissements prioritaires
- ▶ Maîtrise de nos dépenses courantes en fonctionnement
- ▶ Aucune hausse de la fiscalité opérée en 2024



Visitez notre site internet

Réfection du mur de soutènement



Projets d'investissement et vie de la commune

Réfection mur de soutènement :

81 102 €

Travaux extension mairie :

79 738 €



Fin des travaux Extension Mairie

Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2024



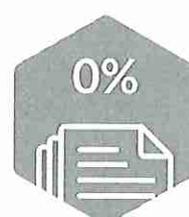
244 304 €
Admin générale
804€ / habitant



162 437 €
Infrastructures
534€ / habitant



40 751 €
Rembours dette
134€ / habitant



2 001 €
Autres dépenses
7€ / habitant

Admin générale : Administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau | Infrastructures : Travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études | Rembours dette : Remboursement dette

Fiscalité communale

	Taux	Produit
Taxe Foncière Bati	31.45%	78 908 €
Taxe Foncière Non-Bati	46.00%	3 588 €
Taxe Hab Rés Secondaire	6.90%	1 773 €

La transition écologique

La transition écologique des territoires a été une priorité des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales (DETR, DSIL, DSID, Fond Vert et DPV). Ces fonds, qui gardent néanmoins leur caractère polyvalent et ont vocation à financer de nombreuses politiques publiques : rénovation (en particulier énergétique) des bâtiments publics, création de services publics locaux, mise en accessibilité des bâtiments publics, accès aux soins (maisons de santé), préservation du patrimoine, etc.

”

Le Budget Primitif 2024 traduit la volonté municipale de poursuivre nos engagements avec notamment la maîtrise de nos dépenses courantes, gage de la pérennité de notre santé financière et d'un non-recours à la fiscalité. La réfection du mur de soutènement rus Saint Micisse annoncé sera réalisée cette année. Un Budget 2024 maîtrisé et volontariste qui accompagne le développement de notre commune.